J. DESAMORY

AVOCAT PRÈS LE TRIBUNAL D'APPEL DU RUANDA - URUNDI

USUMBURA, LE

B P. 586 9 MAI 1952. -

New -

13 16 Rogu h 13-1-52

Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à

Monsieur l'Administrateur,



VENTE PLANTATION MALVAUX

Je vous remercie d'avoir bien voulu procéder à l'affichage de placard que je vous avais transmi le mois dernier.

L'ordonnance autorisant la vente prèv que celle-ci doit être annoncée par avis circulant dans les territoires la veille de la vente.

Voulez-vous bien en conséquence, char un planton de circuler avec l'avis ci-annexé, le 23 mai prochain dans votre territoire.

Je vous en remercie vivement d'avance et vous prie de creire aux assurances de mes sentiments les meilleurs.